VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 MARS 2024

Par suite d'une convocation en date du **07 mars 2024**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Avirons se sont réunis à la Mairie le **13 mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures et zéro minute**, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et **à l'unanimité**, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE - M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Pierrot CANTINA - Mme Marcella MAZEAU - Mme BARET Christine - Mme Suzette RIVIERE - Mme Suzie CUVELIER - M. René VLODY
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : - Mme Marie-Claude DALEVAN
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET
Pour l'UDAF : Mme Fabienne HAMILCARO - Mme Sophie PERSEE

Absents : - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) –Mme Blandine HOARAU (ORIAPA) - M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté) - M. Gidexe PERSEE (Association Saint-Vincent-De-Paul)

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

1) **Adoption du Procès-Verbal de la séance du 28 décembre 2023**
2) **Orientations budgétaires du CCAS des Avirons pour l'exercice 2024 et débat**
3) **Congrès UNCCAS - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Eric FERRERE et Monsieur Jean Daniel DENNEMONT**
4) **Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes**
5) **Présentation du bilan d'activités du CCAS pour l'année 2023**

& &
&

AFFAIRE N°1 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 18 octobre 2023

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le procès-verbal est adopté par tous les membres présents à la séance qui suit son établissement.

La copie du procès-verbal de la séance du 18/10/2023 a été jointe au présent rapport.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du procès-verbal, **à la majorité (2 abstentions : M. René VLODY – Mme Sophie PERSÉE)**

- **A adopté** son contenu tel que proposé.

& &
&

AFFAIRE N°2 : Orientations budgétaires du CCAS des Avirons pour l'exercice 2024 et débat

I - Contexte juridique
L'article 2312-1 du CGCT amendé par la loi NOTRE du 07 Août 2015 stipule que dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) donne lieu à débat.
Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, qui ne concerne pas le CCAS des Avirons. En effet, le CCAS n'a pas recours à des emprunts pouvant générer une dette et présente annuellement un budget équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement. En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Doivent y figurer notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, bien que cet

état des lieux soit restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.
Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit, en outre, être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
Celle-ci doit être transmise, en sus du représentant de l'Etat, au Président de l'EPCI.
Ces dispositions sont transposables au CCAS.
La crise sanitaire qui a frappé notre pays depuis près d'une année et qui se poursuit, a profondément modifié le contexte de préparation budgétaire, entrainant des choix budgétaires modifiés pour anticiper et prendre en compte du mieux possible ses conséquences.
La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS des Avirons et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que ses administrateurs souhaitent impulser.

Dans ce cadre, pour l'année 2024, le Conseil d'Administration est appelé à débattre de ce rapport. Le débat donne lieu à un vote.

II – Contexte communal

La population légale totale au **1er janvier 2021** entrée en vigueur au 1/01/24 s'établit à **11 661** habitants.

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2020	436,6
Superficie en km²	26,3
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	0,2
Nombre de ménages en 2020	4584
Naissances domiciliées en 2022	143
Décès domiciliés en 2022	82
Nombre total de logements en 2020	5318
Part des résidences principales en 2020, en %	86,2
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2020, en %	3,6
Part des logements vacants en 2020, en %	10,2
Nombre de ménages fiscaux en 2021	4715
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	20110
Taux de pauvreté en 2021, en %	28
Emploi total (salarié et non salarié)	1865
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2020	24,3

III – Orientations 2024

Il est préalablement rappelé que le débat porte sur les prévisions totales de l'année. Le résultat prévisionnel de l'année N-1 ne peut être effectivement inscrit au budget supplémentaire qu'après le vote du CA.

En terme budgétaire :
Le budget n'intègre pas d'engagement pluriannuel ni de dette. Le CCAS remboursera à la Ville les dépenses correspondantes en fin d'année, via la convention cadre.

En termes d'actions :
Les actions entamées en 2023 vont se poursuivre et s'accroître pour répondre tant aux demandes de sollicitations individuelles que collectives.

❖ Aides et secours

La prise en charge des publics se complexifie car le niveau de vie des plus précarisés ne cesse de se dégrader, en raison notamment de la conjonction d'autres phénomènes défavorables : chômage accentué par la crise sanitaire avec des passages à temps partiels, absence prolongée de travail, faiblesse des ressources, précarité et absence de logements, etc... Elles se complexifie aussi car les difficultés sont de moins en moins temporaires et gagnent en durée et qu'elles touchent plus offensivement des populations jeunes et les personnes âgées.

ORIENTATION : lutter contre la précarité alimentaire

- **Action 1** : favoriser l'accès à l'épicerie sociale des publics précarisés
- **Action 2** : développer le réseau partenarial pour diversifier l'offre de produits et atténuer les charges de fonctionnement
- **Action 3** : augmenter l'enveloppe « secours et aides » pour adapter l'offre à la demande croissante.

Financements : Conseil départemental (PST), CAF, ANDES, Etat, participation des usagers

❖ Accompagnement social des publics précarisés et fragiles

Les professionnels du pôle social déploient différentes mesures d'accompagnement dans le traitement des situations sociales qu'ils rencontrent. Des outils propres à l'établissement la plupart du temps, mais également des moyens d'intervention qui émanent des partenariats qui sont initiés avec les autres institutions du territoire. Les réponses apportées viennent souvent résorber ou atténuer des situations d'urgence. Néanmoins l'équipe du CCAS s'attache à mettre en œuvre, avec constance, une approche qualitative en vue d'agir en profondeur et durablement sur les difficultés des personnes.

Le CCAS des Avirons veut ici axer ses interventions en direction des populations les plus éloignées des dispositifs de droit commun : personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, les parents en particulier les familles monoparentales, les jeunes de 16 ans et plus.
Une démarche individuelle sera nécessaire de prime abord pour accompagner ces personnes dans une démarche de changement. Les actions collectives viendront conforter cette approche. L'objectif est double : inscription dans la démarche et appropriation des outils avec mise en pratique dans la vie quotidienne. Cette approche se fera de manière différenciée, en fonction des publics.

ORIENTATION : ACCOMPAGNER DURABLEMENT			
CADRE	**AXES**	**OBJECTIFS**	**ACTIONS**
CTG[1] 2023-2027	Renforcer l'accès aux droits et aux services	Rendre plus lisible et accessible les services existants	Création d'outils de communication adaptés, avec l'aide des partenaires de proximité Accompagner les publics notamment les plus éloignés, à l'utilisation des outils numériques
	Renforcer l'accompagnement à la parentalité	Soutenir le parent dans son rôle Proposer des réponses adaptées aux besoins recensés Favoriser l'implication des familles dans les projets du territoire Mettre en place une dynamique partenariale	Ateliers d'expression entre parents, Activités parents/enfants, kafe koze parentalité Séjours en familles Culture et Patrimoine
	Enfance et Jeunesse	Développer l'offre et la diversité des activités extrascolaires Favoriser la mixité sociale et l'accès aux loisirs pour tous Mettre en place le PEDT	Mise en place d'un plan pluriannuel : création de places d'accueil
	Animation de la vie sociale	Structurer et renforcer la politique de l'animation de vie sociale Impulser et développer la participation citoyenne Favoriser la mixité sociale	Consolidation de l'Epicerie sociale Accompagnement des Espaces de Vie Sociale Création d'un centre social
	Habitat/ Logement	Favoriser l'accès aux droits et aux services Améliorer le cadre de vie des avironnais	Étoffer le dispositif « Menus travaux et petits dépannages à domicile » Mise en œuvre de la Charte de l'habitat du bien vieillir Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux et privés
CLS[2] 2023-2028	Nutrition, diabète et activité physique	Promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé, Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique adaptée	Plan nutrition en faveur des jeunes sur le mercredi jeunesse Ateliers cuisine sur les centres ados Journée évènementielle sur l'Alimentation équilibrée et activité physique (en lien avec l'Education Nationale et autres partenaires)

[1] CTG : Convention Territoriale Globale signée avec la CAF
[2] CLS : Contrat Local de Santé signé avec l'ARS

	Autonomie des personnes âgées	Préserver le maintien à domicile et favoriser le lien social Prévenir le Bien Vieillir Lutter contre la dénutrition Lutter contre l'illectronisme	**Animations diverses** (carnaval, fête de la musique, activités manuelles à domicile, participation évènements officiels, Miss Mamie et Mister papi, séjour et repas de fin d'année) **Activités physiques adaptées** (aquagym, apprendre à nager, gym douce, zumba, initiation à la randonnée) **Ateliers nutrition** **Ateliers Mémoire** **Ateliers numériques**
	Inclusion des personnes en situation de handicap	Identifier le public pour mieux prendre en compte ses besoins Favoriser l'articulation des acteurs Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap	Diagnostic Rencontres pour créer le réseau professionnel
	Santé mentale et addictions	Prévenir les situations de souffrance psychique et de mal-être Favoriser le développement de compétences psycho sociales Prévenir et repérer les comportements à risque	Renouveler les actions contre les addictions (stands de prévention au collège et lycée, jeu de l'oie sur les addictions, tournoi jeux vidéo, sorties, randonnées, ateliers débats, journées thématiques…) Initier des actions de prévention sur l'éducation sexuelle, consentement et MST[3] (jeunes en milieu scolaire) Développer le réseau de partenaires
CLS 2023-2028	Santé environnementale	Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé Informer, sensibiliser sur la santé environnementale	Action sur la biodiversité (jeunes, seniors)
Relais insertion	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	Proposer un accompagnement socio-professionnel à tout public Favoriser l'emploi et l'insertion Informer et aider le public à effectuer ses choix Etoffer le réseau partenarial	Accueillir des partenaires divers au sein de la plateforme Organiser des séminaires, des évènements Renforcer le dispositif du Permis social
Epicerie sociale	Aider les familles à contrôler leur consommation énergétique		Repérage, conseils pratiques, mise en lien avec prestataires (EDF, CISE, SLIME, etc…)
	Favoriser et/ou	Mieux communiquer avec son	Ateliers de créations

[3] MST : Maladies Sexuellement Transmissibles

	consolider le lien parent/enfant	enfant Impact des mots Fabriquer des objets utiles à moindre coût Sensibiliser sur le recyclage	Sorties en famille : découverte des sites et patrimoines de la Réunion (guide conférencier) Visite centre de tri
	Apprendre à mieux gérer son budget	Favoriser et libérer la parole Informer sur les notions de charges fixes et variables Informer sur les notions de plaisir et petits budgets	Atelier DILEMME avec parents et enfants
	Apprendre à fabriquer ses produits à petits prix	Restaurer la confiance en soi, valoriser ses compétences et prendre en compte son bien être	Ateliers de création de produits de beauté, d'hygiène et produits ménagers
	Nutrition	Concilier bonne alimentation et petit budget Apprendre à cuisiner avec les restes Promouvoir les comportements nutritionnels favorables à la santé	Mise en œuvre de « Mieux Manger pour Tous » au sein de l'Epicerie sociale

ORIENTATION : PRESERVER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP	
AXES	**ACTIONS**
Favoriser le lien social	Sorties (Alon bat in caré) et séjour à La Réunion
Prévenir le bien vieillir	Activités physique, ateliers mémoire, ateliers numérique et animation au club 3ème âge
Adapter le logement (adaptabilité, accessibilité)	Conventions avec des entreprises pour réaliser des menus travaux et des petits dépannages
Préserver l'autonomie	Portage de Repas à Domicile (PRAD)

ORIENTATION : CONFIRMER L'ACCES AUX DROITS	
AXES	**ACTIONS**
Agir face à la dématérialisation	Rapprocher les acteurs des publics
Favoriser l'accès pour lutter contre l'illectronisme (Maison France Services)	Ateliers numériques pour différents publics avec adaptation selon les niveaux (Collaboration avec le CIAS et l'association Roulé Mon Z'avirons)
Favoriser l'insertion (Relais de l'Insertion)	Etoffer le réseau de partenariat et ouvrir l'espace Relais aux partenaires

Financement : Etat (Maison France Services), Conseil Départemental (PST, AMI)

Prospectives :

L'action sociale municipale, qui a su répondre dans les premiers moments de la crise sanitaire et sociale, aura à s'adapter durablement pour apporter des réponses concrètes et de proximité aux familles vulnérables et fragilisées.
Les actions présentées sont coconstruites en prenant en compte la pertinence du territoire, les besoins actuels et l'émergence des besoins nouveaux, les ressources pouvant être mobilisées.

Le CCAS, opérateur, inscrit donc ses actions dans une dynamique de réseau et fait aussi mention de l'articulation, de la complémentarité avec les acteurs. Le CCAS repense également sa politique de participation citoyenne en s'inscrivant dans une démarche d'aller à la rencontre des habitants, d'impulser une dynamique au plus proche de leurs besoins.
Dans ce cadre, le CCAS doit se réinventer tout en maintenant une gestion rigoureuse de son budget. C'est pourquoi, le CCAS a répondu à des appels à projets ouvrant à des financements pluriannuels, contractualisés par le biais de conventions.

IV – Eléments budgétaires

Le compte administratif 2023 fait apparaitre une exécution prévisionnelle

- En section de fonctionnement :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	298 827,70 €
Chapitre 012 lié au personnel	1 224 728,49 €
Chapitre 65 - aides et secours	44 529,38 €
Chapitre 042 - dotation amortissements	19 572,79 €
TOTAL	**1 587 658,36 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 002 - Excédent reporté	27 649,95 €
Chapitre 042 - opération de transfert entre sections	6 639,00 €
Chapitre 70 - redevance funéraires et participation usagers	46 558,10 €
Chapitre 74 - subventions dont participation commune	2 065 375,86 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	790,00 €
TOTAL	**2 147 012,91 €**

- **Section d'investissement**

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Chapitre 001 – résultat fonctionnement reporté	57 590,07 €
Chapitre 20 - études, maitrise œuvre	9 738,96 €
Chapitre 21 - achats matériels informatiques	26 696,08 €
Chapitre 23 - construction	2 834,50 €
Chapitre 040 – opération transfert entre sections	6 639,00 €
TOTAL	**103 498,61 €**

RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 040 - opération transfert entre section	19 572,79 €
Chapitre 10 - TVA	60 315,66 €
Chapitre 13	0,00 €
TOTAL	**79 888,45 €**

EVOLUTION DU BUDGET DU CCAS DES AVIRONS

L'évolution est mesurée sur une période de 5 années d'exercices, de 2019 à 2023, en section de fonctionnement et d'investissement.

1) Section de fonctionnement

RECETTES	2019 - CA	2020 - CA	2021 - CA	2022 - CA	2023 - CA
Excédent reporté	136 644,27 €	93 699,91 €	221 773,53 €	41 644,37 €	27 649,95 €
Chapitre 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 639,00 €
Chapitre 70	3 199,99 €	8 846,66 €	6 163,00 €	29 791,17 €	46 558,10 €
Chapitre 74	350 000,00 €	611 785,01 €	486 351,82 €	539 607,52 €	2 065 375,86 €
Chapitre 77	290,00 €	600,00 €	1 900,00 €	1 360,00 €	0,00 €
Chapitre 75	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	790,00 €
TOTAL	**490 134,26 €**	**714 931,58 €**	**716 188,35 €**	**612 403,06 €**	**2 147 012,91 €**

DEPENSES	2019 - CA	2020 - CA	2021 - CA	2022 - CA	2023 - CA
Chapitre 011	73 320,28 €	58 802,58 €	88 540,65 €	185 320,18 €	298 827,70 €
Chapitre 012	288 103,15 €	390 760,21 €	417 378,23 €	422 650,84 €	1 224 728,49 €
Chapitre 65	35 010,82 €	43 595,26 €	24 662,50 €	23 444,99 €	44 529,38 €
Chapitre 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €	744,00 €	19 572,79 €
TOTAL	**396 434,25 €**	**493 158,05 €**	**530 581,38 €**	**632 160,01 €**	**1 587 658,36 €**

2)Section d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023
Chapitre 040 - opération transfert entre section	19 572,79 €
Chapitre 10 - TVA	60 315,66 €
Chapitre 13	0,00 €
TOTAL	**79 888,45 €**

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023
Chapitre 001 – résultat fonctionnement reporté	57 590,07 €
Chapitre 20 - études, maitrise œuvre	9 738,96 €
Chapitre 21 - achats matériels informatiques	26 696,08 €
Chapitre 23 - construction	2 834,50 €
Chapitre 040 – opération transfert entre sections	6 639,00 €
TOTAL	**103 498,61 €**

Sur l'exercice 2023, le CCAS affiche un résultat excédentaire de **486 561,39 €.**

Pour l'exercice comptable 2024, les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
Chapitre 011	579 209,15 €
Chapitre 012	1 390 313,48 €
Chapitre 65	73 000,00 €
Chapitre 042	30 000,00 €
TOTAL	**2 072 522,63 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
Excédent reporté	486 561,39 €
Chapitre 70	73 300,00 €
Chapitre 74	1 727 115,92 €
Chapitre 042	6 083,00 €
TOTAL	**2 293 060.31 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
Chapitre 20	62 618,95 €
Chapitre 21	124 115,39 €
Chapitre 23	423 598,50 €
TOTAL	**610 332,84 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
Chapitre 10	79 295,16 €
Chapitre 13	280 500,00 €
Chapitre 040	30 000,00 €
TOTAL	**389 795.16 €**

Pour l'exercice 2024, le budget du CCAS intègre en recettes :

- D'une part, les subventions allouées par nos partenaires et les participations attendues des usagers pour un montant global de 607 615.92 €.
- D'autre part, la subvention communale évaluée à 1 400 000,00 €.

De par les investissements prévus (études diverses, réhabilitation d'un bâtiment pour implantation d'un centre social, construction d'un espace activités pour seniors, achat de mobiliers, achat d'un minibus, achat de matériels informatiques et autres), le prélèvement d'un montant de 220 537.68 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est nécessaire.

- *M. René VLODY : Est-ce que toutes ces actions ont été réalisées ?*
- *Directrice du CCAS : Oui, toutes ces actions ont été engagées.*

- *M. René VLODY : Où se déroulent les ateliers philosophiques dans le cadre du Kafé Kozé ?*
- *Directrice du CCAS : Ils se déroulent sur les lieux d'activités et lors des mercredis jeunesse.*

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil d'Administration est invité à :

-Prendre acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations,
-Débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024,
-Prendre acte de la tenue du débat,
-Approuver les orientations et à les fixer telles que présentées

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **A pris** acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations
- **A approuvé** les orientations et les **a fixées** telles que présentées

& &
&

AFFAIRE N°3 : Congrès UNCCAS - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Eric FERRERE et Monsieur Jean Daniel DENNEMONT

L'article L 2123-18 du CGCT dispose que : *« Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal ».*

Les déplacements liés à l'exercice des mandats spéciaux correspondent à des missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu. Elles doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du CGCT, ce mandat spécial doit être délivré :

- ✓ A des élus nommément désignés ;
- ✓ Pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;
- ✓ Accomplie dans l'intérêt communal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la prise en charge des frais afférents à la participation de M. Eric FERRERE, président du CCAS ainsi que de celle de M. Jean DENNEMONT, vice-président, au congrès de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) qui se tiendra du 27 au 29 mars 2024 au Havre.

La prise en charge comprendra les :

- Frais d'inscription au congrès
- Frais de transport : sur production de facture
- Frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Messieurs Eric FERRERE et Jean Daniel DENNEMONT concernés par l'affaire se sont retirés avant présentation et n'ont pas participé au vote. La présidence, pour cette affaire, a été confiée provisoirement par M. Pierrot CANTINA.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

A statué sur la prise en charge qui comprend :

- Les frais d'inscription au congrès

- Les frais de transport : sur présentation de factures ;
- Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

& &
&

AFFAIRE N°4 : Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes

Le Président du Conseil d'Administration **a informé** de la tenue de trois commissions permanentes les 06 février 2024, 20 février 2024 et 05 mars 2024 au cours de lesquelles les membres se sont prononcés sur :

- 18 dossiers d'aides facultatives : 11 accords, 5 refus et 2 mises à l'étude

& &
&

AFFAIRE N°5 : Présentation du bilan d'activités du CCAS pour l'année 2023

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement en ses articles L123-4 et L123-5, détermine le statut des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.
Le C.C.A.S. est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
Le CCAS constitue l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des plus fragiles en vue de lutter contre le processus de précarisation, d'isolement et d'agir sur les leviers favorisant l'inclusion ; ceci tout en s'adaptant à un contexte en constante évolution.
Aux Avirons, pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, la Ville lui attribue une subvention d'équilibre annuelle. Les relations entre la Ville et son CCAS sont régies en application d'une convention.
Le présent rapport d'activité répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, tout en apportant une vision transversale et globale des actions du fonctionnement de l'établissement public à l'échelle de l'année civile.
Ce rapport a pour vocation de s'adresser à la fois aux administrateurs, aux élus, aux agents, aux partenaires financeurs, associatifs et institutionnels, ainsi qu'à l'ensemble des avironnais, usagers et bénéficiaires du CCAS. Il est destiné à mettre en lumière, à favoriser et à stimuler les interactions internes comme partenariales, notamment les acteurs de terrain que constituent les associations.
Sans chercher l'exhaustivité, le rapport d'activité du CCAS revient sur une année de travail au travers des faits marquants qui l'ont ponctuée. Il met également en lumière des chiffres clés, des témoignages, et des éléments d'organisation permettant de formaliser et de faire connaître l'activité quotidienne du CCAS.

En quelques chiffres clés :

- Conseil d'administration : 8 séances et 35 délibérations adoptées ;
- Commission Permanente : 20 commissions tenues dont 2 reportées en raison du quorum non atteint. Durant ces commissions permanentes 105 dossiers ont été traités. Il y a eu 83 aides accordées, 2 orientations vers l'épicerie sociale et solidaire et 20 dossiers rejetés ;
- Aides sociales légales : 1447 demandes instruites ;
- Domiciliation : 34 accords ;
- Portage de repas à domicile : 29 contrats avec 5822 repas livrés ;
- Maison France Services : 3760 visites sur 250 jours d'ouverture ;
- Epicerie sociale « Maison Père Jeannette » : 51 familles accompagnées soit 124 personnes Et 47 ateliers divers organisés ;
- Accueil Collectif des Mineurs (ACM) : 543 places [4-11 ans], 120 places [12-17 ans] et 30 places en Mercredi Jeunesse,
- Relais de l'insertion : 3828 passages et 6 matinées d'information sur les métiers et dispositifs, 3 actions hors les murs et 2 ateliers numériques seniors ;
- Prévention : 1742 jeunes sensibilisés sur les risques des addictions ;
- Bien vieillir : 360 participants aux activités physiques adaptées, atelier mémoire, ateliers numériques…
- Parentalité : plus de 170 parents ayant participé aux actions (séjour famille, ateliers philo, kafé kosé, ateliers parents/enfants…) ;
- 1037 seniors ayant participé aux animations (alon bat in karé, séjour, après-midi dansant, théâtre, fête de la musique, repas de fin d'année…).

En parallèle, les équipes ont travaillé sur la conception de projets divers : Centre social, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, etc…

Le bilan d'activités a été présenté par les agents dans cette continuité.

Il appelle à quelques observations :

- *M. René VLODY : Où sera implanté le Centre Social ?*
- *Willy FERRERE : Dans le cadre de la préfiguration du Centre Social, aux vues des EVS existants (Espace de Vie Sociale), il a semblé pertinent d'implanter le Centre Social sur le centre-ville qui en est dépourvu.*
- *M. René VLODY : « la CTG est bien signée entre la commune et la CAF ? »*
- *Willy FERRERE : « Antérieurement, oui mais la CTG 2 est désormais signée entre la CAF, la Commune et le CIAS ».*
- *Mme ETHEVE VADIER informe le conseil d'administration de l'avancée du projet BERATA qui vient d'être avalisé par le conseil communautaire du CIAS.*
- *Plusieurs administrateurs plébiscitent le travail réalisé par les agents du CCAS.*

- *Monsieur Jean Daniel DENNEMONT et Madame Christine BARET quittent la salle lors de la présentation du bilan d'activité du pôle insertion et animation locale à 18h35.*

& &

&

Toutes les questions de l'ordre du jour ayant été épuisées, le Président a levé la séance.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance **Le Président,**

Christine BARET

MAIRIE DES AVIRONS
C.C.A.S
Dépt. DE LA REUNION

Éric FERRÈRE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 16 AVR. 2024

PUBLIÉ LE : 16 AVR. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.